



Communiqué conjoint des Collectifs Urgence Palestine Genève et BDS Genève
du 5 mars 2025

Le 7 mars à Genève : une conférence pour enterrer le droit international humanitaire !

L'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/ES-10/24¹ votée le 18 septembre 2024 exige d'Israël de mettre fin à l'occupation israélienne illégale du Territoire palestinien occupé dans un délai d'une année et demande à la Suisse, comme dépositaire des Conventions de Genève, de convoquer la conférence des Hautes Parties contractantes à la 4^e Convention de Genève (consacrée à la protection de la population civile) pour la faire respecter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Ce vendredi 7 mars, la Suisse convoque enfin les États Parties. Or, malgré la demande des Nations Unies qui est de discuter des mesures à prendre, le Département des affaires étrangères (DFAE) annonce que celle-ci ne sera qu'un rappel procédurier des règles du droit international et affirme que la conférence ne peut pas prendre de décisions contraignantes. Les Conventions de Genève ont une valeur juridique contraignante et leur non-respect peut entraîner des sanctions internationales (embargo, condamnations diplomatiques, interventions) ainsi que des poursuites pénales devant les tribunaux nationaux ou internationaux. D'ailleurs, l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) de juillet 2024 concernant le Territoire palestinien occupé a conclu que les États tiers ont l'obligation d'œuvrer pour mettre fin aux violations des Conventions de Genève, notamment en imposant des sanctions contre Israël.

Cette conférence, annoncée à la dernière minute et menée à l'abri des regards, n'est qu'une mascarade ! En s'abstenant de prendre une quelconque mesure contraignante contre Israël, les États refusent de faire appliquer la 4^e Convention de Genève.

En ce moment même, Israël :

- affame la population de Gaza en violation des art. 55-59
- poursuit la destruction du système de santé en violation de l'art. 56
- continue à déplacer de force la population gazaouie (transfert de population) et rase les camps de réfugié-e-s du nord de la Cisjordanie en violation de l'art. 49

Après plus de 47'000 personnes tuées et plus de 100'000 personnes blessées depuis ces deux dernières années, incluant un nombre significatif de femmes et d'enfants, l'ampleur des violations de la 4^e Convention de Genève, notamment le fait que la population civile ne doit pas être attaquée, est incontestable.

La société civile internationale, y compris palestinienne, dénonce l'inefficacité de ces conférences qui se sont tenues à 3 reprises entre 1999 et 2014, sans jamais proposer de mesures concrètes ni de condamnation ferme du régime colonial israélien.

1 <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2024/10/n2427275.pdf>

Le communiqué du DFAE dit qu'aucune agence onusienne, organisation de la société civile, association de juristes et même pas le CICR n'ont été consultées durant la préparation. De qui ont-ils peur ?

Cette conférence constitue non seulement une mascarade, un exercice alibi pour continuer dans la complicité avec l'occupation, la colonisation et le génocide en cours mais elle annonce l'enterrement du droit international.

Nous, membres de la société civile suisse, demandons à la Suisse et aux États Parties des Conventions de Genève :

- de sanctionner Israël,
- de déclencher des poursuites pénales pour violations graves,
- d'imposer à Israël d'assurer immédiatement l'approvisionnement humanitaire dans la bande de Gaza et de rétablir les droits de l'UNRWA

Documentation :

- Briefing de l'ONG palestinienne Al-Haq « Conference of the High Contracting Parties to the Fourth Geneva Convention » 2025 :

https://www.alhaq.org/cached_uploads/download/2025/02/27/conference-of-the-high-contracting-parties-one-page-view-1740663174.pdf